



Mazars  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92 400 Courbevoie – La Défense



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## Coentreprise de Transport d'Electricité S.A.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars  
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance  
Siège social : Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault, 92 400  
Courbevoie – La Défense  
784 824 153 RCS Nanterre

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).  
Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social : Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066, Paris La Défense Cedex. Capital social : 5 497 100 €. 775 726 417 RCS Nanterre

## Coentreprise de Transport d'Electricité

Société Anonyme

529 313 652 RCS Paris

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Coentreprise de Transport d'Electricité S.A.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Coentreprise de Transport d'Electricité S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la

période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Évaluation des titres de participation

*Notes 4.2.2 Méthodes d'Évaluation, 5.1 Actif immobilisé et 6.1 Tableau des filiales et participations*

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
<p>Au 31 décembre 2023, la valeur nette des titres de participation de RTE S.A. s'élève à 8 200 millions d'euros. Comme indiqué dans la note 4.2.2 Méthodes d'évaluation, les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur comptable d'origine.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation est rapprochée d'une estimation à la valeur d'inventaire. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.</p> <p>La valeur d'inventaire peut être estimée en prenant en compte plusieurs critères tels que la quote-part de la situation nette détenue, les perspectives de rentabilité et le potentiel économique de la filiale considérée.</p> <p>L'évaluation des titres de participation requiert donc l'exercice du jugement de la direction dans</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de la valeur d'inventaire des titres de participation déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;</li> <li>- obtenir le rapport du cabinet tiers indépendant concernant les simulations de la juste valeur de l'investissement dans CTE au 31 décembre 2023 pour estimer la valeur de réalisation des titres de CTE, et donc celle de RTE en ajustant de la valeur de l'endettement net de CTE ;</li> <li>- apprécier la cohérence des conclusions formulées par le rapport du cabinet tiers indépendant ;</li> </ul>

<p>son choix des éléments à considérer et des hypothèses retenues pour estimer la valeur d'inventaire.</p> <p>Compte tenu de la quote-part que représentent les titres de participation au bilan (98%) et de la sensibilité aux hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- analyser l'intégrité logique du modèle de valorisation et la cohérence des données d'entrée avec les hypothèses de la trajectoire de RTE ;</li> <li>- apprécier l'analyse multicritères effectuée par la direction qui confirme la valeur retenue ;</li> <li>- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes aux comptes annuels.</li> </ul>
--	---

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 et L22.10-10 du code de commerce.

# Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

## Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Coentreprise de Transport d'Electricité S.A. par les statuts de la société C25 datant de décembre 2010 pour le cabinet KPMG et par l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023 le cabinet KPMG était dans la 13<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 7<sup>e</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le

programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

#### Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris la Défense, le 15 février 2024

DocuSigned by:  
  
A07F1AABFD374A1...

Mathieu MOUGARD  
Associé

KPMG S.A.

Paris la Défense, le 15 février 2024

DocuSigned by:  
  
62FA53A22655409...

Éric JACQUET  
Associé

# **SOCIETE CTE**

**Société anonyme au capital de 2 700 009 248 euros.**

**Siège social : 4 rue Floréal 75017 PARIS**

**529 313 652 R.C.S. PARIS**

## **COMPTES ANNUELS**

### **AU 31 DÉCEMBRE 2023**

## Sommaire

1 - BILAN.....	3
1.1 BILAN ACTIF.....	4
1.2 BILAN PASSIF.....	5
2 - COMPTE DE RESULTAT.....	6
2.1 COMPTE DE RESULTAT.....	7
3 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	9
3.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	10
4 - ANNEXES.....	11
4.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	12
4.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	13
4.2.1 Principes comptables.....	13
4.2.2 Méthodes d'évaluation.....	13
5 - INFORMATIONS BILAN ET RESULTAT.....	14
5.1 ACTIF IMMOBILISE.....	15
5.2 CREANCES ET COMPTES RATTACHES.....	15
5.3 DISPONIBILITES.....	15
5.4 CAPITAUX PROPRES.....	16
5.4.1 Capital Social.....	16
5.4.2 Acompte sur dividendes.....	16
5.4.3 Résultat de l'exercice.....	16
5.5 DETTES FINANCIERES.....	16
5.6 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES.....	17
5.7 CHIFFRE D'AFFAIRES.....	17
5.8 RESULTAT D'EXPLOITATION.....	17
5.9 RESULTAT FINANCIER.....	18
5.10 RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	18
5.11 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	18
6 - ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS.....	19
6.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	20
6.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	21
6.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	21
6.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	21

# 1 - BILAN

## 1.1 BILAN ACTIF

(en euros)

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	8 200 000 000		8 200 000 000	8 200 000 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>8 200 000 000</b>		<b>8 200 000 000</b>	<b>8 200 000 000</b>
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>	<b>8 200 000 000</b>		<b>8 200 000 000</b>	<b>8 200 000 000</b>
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>TOTAL Stocks</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	145 406 538		145 406 538	69 581 736
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL Créances</b>	<b>145 406 538</b>		<b>145 406 538</b>	<b>69 581 736</b>
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres :				
Disponibilités	45 323 751		45 323 751	55 572 010
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>45 323 751</b>		<b>45 323 751</b>	<b>55 572 010</b>
Charges constatées d'avance				
<b>Total Actif Circulant (III)</b>	<b>190 730 289</b>		<b>190 730 289</b>	<b>125 153 746</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)	23 971 800	13 032 995	10 938 805	12 951 319
Ecart de conversion actif (VI)				
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>8 414 702 089</b>	<b>13 032 995</b>	<b>8 401 669 094</b>	<b>8 338 105 065</b>

## 1.2 BILAN PASSIF

(en euros)

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 2 700 009 248)	2 700 009 248	2 700 009 248
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 960 658 259	1 960 658 259
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	270 000 925	270 000 925
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	132 657 352	6 925 783
<b>TOTAL Réserves</b>	<b>402 658 277</b>	<b>276 926 708</b>
Report à nouveau		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>252 646 123</b>	<b>412 532 347</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>5 315 971 906</b>	<b>5 350 126 561</b>
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	2 939 530 000	2 939 530 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>TOTAL Dettes financières</b>	<b>2 939 530 000</b>	<b>2 939 530 000</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	263 899	223 654
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	145 903 289	48 224 850
<b>TOTAL Dettes d'exploitation</b>	<b>146 167 188</b>	<b>48 448 504</b>
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>3 085 697 188</b>	<b>2 987 978 504</b>
Ecart de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>	<b>8 401 669 094</b>	<b>8 338 105 065</b>

## **2 - COMPTE DE RESULTAT**

## 2.1 COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
<b>Chiffre d'affaires net</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations, transferts de charges				
Autres produits				
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation des stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation des stocks (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 135 501	1 207 927
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations et dépréciations d'exploitation	Sur immobilisations :	Dotations aux amortissements		
		Dépréciations		
	Sur actif circulant :	Dépréciations		
	Pour risques et charges :	Dotations aux provisions		
Autres charges				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 135 501</b>	<b>1 207 927</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-1 135 501</b>	<b>-1 207 927</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			291 179 009	396 654 426
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			117 772	
Reprises sur provisions et dépréciations, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>291 296 781</b>	<b>396 654 426</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions, dépréciations			2 012 513	2 012 512
Intérêts et charges assimilées			48 300 000	48 345 390
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>50 312 513</b>	<b>50 357 902</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>240 984 268</b>	<b>346 296 524</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>239 848 767</b>	<b>345 088 597</b>

**COMPTE DE RESULTAT (SUITE)**

(en euros)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-12 797 356	-67 443 750
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>291 296 781</b>	<b>396 654 426</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>38 650 658</b>	<b>-15 877 921</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>252 646 123</b>	<b>412 532 347</b>

# **3 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

### 3.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en euros)	2023	2022
<b>Opérations d'exploitation :</b>		
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>239 848 767</b>	<b>345 088 597</b>
Amortissements, provisions et variations de juste valeur	2 012 512	2 012 512
Produits et charges financiers	48 182 228	48 345 390
Résultat de sortie des immobilisations		
Variation du besoin en fonds de roulement net	40 246	2 455 830
<b>Flux de trésorerie nets générés par l'exploitation</b>	<b>290 083 753</b>	<b>397 902 329</b>
Frais financiers nets décaissés	(48 182 228)	(48 345 390)
Impôts sur le résultat payés (ou encaissés)	34 650 993	44 069 679
Versement suite à la décision de la Commission Européenne (1)		
<b>Flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles</b>	<b>276 552 518</b>	<b>393 626 618</b>
<b>Opérations d'investissement :</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Variations d'actifs financiers		
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Opérations de financement :</b>		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Dividendes versés	(286 800 777)	(356 401 221)
Subventions d'investissement		
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>(286 800 777)</b>	<b>(356 401 221)</b>
Produits financiers sur trésorerie et équivalents de trésorerie		
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(10 248 259)</b>	<b>37 225 397</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	<b>55 572 010</b>	<b>18 346 613</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>45 323 751</b>	<b>55 572 010</b>

## **4 - ANNEXES**

Les comptes clos au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le conseil d'administration.

La société CTE est une société anonyme (SA). Elle a été immatriculée au RCS de Paris le 15 avril 2011 et a déclaré commencer son activité en 2014.

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'acquisition et le détention des titres de la société RTE Réseau de Transport et d'Electricité, société anonyme dont le siège social est situé Immeuble WINDOW, 7C place du Dôme, 92073 PARIS LA DEFENSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258 ("RTE") ;

- et, généralement, de toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation et en stimuler le développement.

Le siège social de la société CTE est situé au 4 rue Floréal à Paris 75017.

## 4.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

---

### **Confirmation de la notation (A-, Stable) de CTE par l'agence Standard&Poor's**

Le 25 avril 2023, l'agence de notation Standard&Poor's a publié son analyse annuelle relative à CTE et confirmé la notation au niveau A- avec une perspective stable, attribuée à CTE depuis le 6 juin 2017.

### **Dividende reçu de RTE au titre de 2022**

Le 15 juin 2023, RTE a versé à CTE un dividende de 291 M€ au titre de l'affectation du résultat 2022.

### **Distribution de réserves**

Le 3 juillet 2023, conformément à la décision de son assemblée générale ordinaire du 6 juin 2023, CTE a procédé à une distribution de réserves en numéraire à ses actionnaires pour un total de 287 M€, dont 60 M€ au titre de l'action de préférence 3.

### **Paiement des coupons pour la tranche obligataire de maturité 2024**

CTE a procédé au règlement du coupon obligataire relatif à la tranche obligataire de maturité 2024, conformément aux échéances requises, à savoir :

- 4,4 M€ versés le 22 septembre au titre du paiement des intérêts de l'emprunt de 500 M€ au taux de 0,875 % et de maturité 2024.

### **Paiement des coupons pour les tranches obligataires de maturité 2028 et 2032**

CTE a procédé aux règlements des coupons obligataires relatifs aux deux tranches de maturité 2028 et 2032, conformément aux échéances requises, à savoir :

- 18 M€ versés le 25 juillet au titre du paiement des intérêts de l'emprunt de 1 200 M€ au taux de 1,5 % et de maturité 2028,

- 25,9 M€ versés le 25 juillet au titre du paiement des intérêts de l'emprunt de 1 220 M€ au taux de 2,125 % et de maturité 2032.

### **Réclamation contentieuse relative à l'impôt sur les sociétés**

La réclamation contentieuse relative à l'impôt sur les sociétés, déposée pour l'année 2021 a reçu une décision d'admission totale de la part de l'Administration fiscale le 01 juin 2023 conduisant celle-ci à reverser à CTE 11 M€ le 23 Juin 2023.

A ce titre et en complément, CTE a reçu 0,3 M€ d'intérêts moratoires.

## 4.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 4.2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en conformité avec le règlement ANC N° 2014-03 modifié des nouveaux règlements ANC applicables à la clôture.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### 4.2.2 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur comptable d'origine. La valeur d'inventaire des titres immobilisés est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette détenue (éventuellement retraitée), des perspectives de rentabilité et du potentiel économique de la filiale consolidée.

La méthode utilisée pour déterminer la Valeur Nette Comptable des titres sortis de l'actif est la méthode du FIFO.

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction des risques évalués.

La méthode d'évaluation n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

# **5 - INFORMATIONS BILAN ET RESULTAT**

## 5.1 ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations financières sont composées des éléments suivants :

Rubriques	€	31/12/2022	Augmentations	Diminution	31/12/2023
Participations		8 200 000 000			8 200 000 000
Créances rattachées à des participations					
Autre immobilisations financières					
<b>Immobilisations financières brutes</b>		<b>8 200 000 000</b>			<b>8 200 000 000</b>
Provisions					
<b>Immobilisations financières nettes</b>		<b>8 200 000 000</b>			<b>8 200 000 000</b>

Le tableau des filiales et participations est disponible au paragraphe 6.1 "Tableau des filiales et des participations".

## 5.2 CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Rubriques	€	31/12/2023	31/12/2022
Clients			
Factures à établir			
<b>Clients et comptes rattachés - valeur brute</b>			
Dépréciations sur clients et comptes rattachés			
<b>Clients et comptes rattachés - valeur nette</b>			
Avances et acomptes versés			
Charges constatées d'avance			
Autres créances		145 406 538	69 581 736
<b>Autres créances et comptes de régularisation - brut</b>		<b>145 406 538</b>	<b>69 581 736</b>
Amortissements et dépréciations sur autres créances			
<b>Autres créances et comptes de régularisation - net</b>		<b>145 406 538</b>	<b>69 581 736</b>
<b>Créances et comptes rattachés - valeur nette</b>		<b>145 406 538</b>	<b>69 581 736</b>

Les autres créances correspondent à la différence entre l'impôt sur les sociétés et les acomptes versés à l'Administration fiscale.

## 5.3 DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2023, les disponibilités présentent un montant de 45 323 751 €.

## 5.4 CAPITAUX PROPRES

€	31/12/2022	Affectation du résultat N-1 en Capitaux Propres	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Autres	31/12/2023
Capital social ou individuel	2 700 009 248					2 700 009 248
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	1 960 658 259					1 960 658 259
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	270 000 925					270 000 925
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves	6 925 783	412 532 347	-286 800 777			132 657 352
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice	412 532 347	-412 532 347		252 646 123		252 646 123
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 350 126 561</b>		<b>-286 800 777</b>	<b>252 646 123</b>		<b>5 315 971 906</b>

### 5.4.1 Capital Social

Le capital social s'élève à 2 700 009 247,50 €, réparti en 1 080 003 699 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,50 €, elles-mêmes détenues comme suit :

- EDF	541 081 853 actions ordinaires
- La Caisse des Dépôts et Consignations	322 921 105 actions ordinaires
- CNP Assurances	205 600 705 actions ordinaires
- CNP retraite	10 400 036 actions ordinaires

Conformément aux dispositions de l'annexe des statuts de la société intitulée « Caractéristiques des Actions de préférence », l'Action de Préférence 3 détenue par EDF a été automatiquement convertie en une action ordinaire de la société lors de la distribution intégrale du Dividende Précipitaire 3 par la société au profit d'EDF en date du 03 Juillet 2023. Les statuts seront modifiés en conséquence lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le capital social est intégralement libéré.

### 5.4.2 Acompte sur dividendes

Il n'y a pas eu d'acompte sur dividendes pour l'exercice 2023.

### 5.4.3 Résultat de l'exercice

La société a dégagé un résultat bénéficiaire pour l'exercice 2023 d'un montant de 252 646 123 €.

## 5.5 DETTES FINANCIERES

Les dettes financières d'un montant de 2 939 530 000 € sont constituées d'un emprunt obligataire souscrit en 2017 pour l'acquisition des titres RTE.

En 2017, CTE a procédé au refinancement de sa dette via l'émission d'un emprunt obligataire sur les marchés réglementés.

Rubriques	€	Degré d'exigibilité		31/12/2023	31/12/2022
		1 an au plus	Plus d'un an		
Autres emprunts obligataires		519 530 000	2 420 000 000	2 939 530 000	2 939 530 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
<b>Dettes financières</b>		<b>519 530 000</b>	<b>2 420 000 000</b>	<b>2 939 530 000</b>	<b>2 939 530 000</b>

L'émission obligataire consiste en trois tranches : 500 M€ à 7 ans (coupon 0,875%), 1200 M€ à 11 ans (coupon 1,5%) et 1220 M€ à 15 ans (coupon 2,125%). La maturité moyenne résiduelle au 31/12/2023 est de 5,6 ans.

Au 31 décembre 2023, les intérêts courus s'élèvent à 19,5 M€.

## 5.6 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

€	Degré d'exigibilité		31/12/2023	31/12/2022
	1 an au plus	Plus d'un an		
Fournisseurs	26 080		26 080	122 220
Factures non parvenues	237 820		237 820	101 434
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>263 900</b>		<b>263 900</b>	<b>223 654</b>
Avances et acomptes reçus				
Dettes sociales				
Dettes fiscales				
Produits constatés d'avance				
Autres dettes	145 903 288		145 903 288	48 224 850
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>145 903 288</b>		<b>145 903 288</b>	<b>48 224 850</b>
<b>Dettes d'exploitation et autres dettes</b>	<b>146 167 188</b>		<b>146 167 188</b>	<b>48 448 504</b>

Les autres dettes correspondent aux flux liés à l'intégration fiscale avec RTE.

## 5.7 CHIFFRE D'AFFAIRES

Depuis sa création, la société CTE n'a pas généré de chiffre d'affaires.

## 5.8 RESULTAT D'EXPLOITATION

Rubriques	€	31/12/2023	31/12/2022
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			
Autres produits			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			
Variation des stocks (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes		1 135 501	1 207 927
Impôts, taxes et versements assimilés			
Charges de personnel			
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Sur immobilisations :	Dotations aux amortissements :		
	Dépréciations :		
Sur actif circulant :	Dépréciations :		
Pour risques et charges :	Dotations aux provisions :		
Autres charges			
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>1 135 501</b>	<b>1 207 927</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-1 135 501</b>	<b>-1 207 927</b>

Le poste « Autres achats et charges externes » d'un montant de 1 135 501 € s'explique principalement par :

- Les honoraires des commissaires aux comptes, frais et débours pour 104 683 € ;
- Les honoraires des avocats fiscalistes pour 17 328 € ;
- Les prestations comptables pour 113 040 € ;
- Les prestations du RTE relatives à l'intégration fiscale CTE pour 20 840 € pour l'année 2023
- Les autres prestations de services d'un montant total de 879 610 € concernent principalement des frais de prestations d'appui au fonctionnement (666 000 €) et les frais de notation (189 357 €).

Depuis sa création, la société CTE ne compte aucun salarié dans ses effectifs.

## 5.9 RESULTAT FINANCIER

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participations	291 179 009	396 654 426
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	117 772	
Reprises sur provisions et dépréciations, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>291 296 781</b>	<b>396 654 426</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions, dépréciations	2 012 513	2 012 512
Intérêts et charges assimilées	48 300 000	48 345 390
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>50 312 513</b>	<b>50 357 902</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>240 984 268</b>	<b>346 296 524</b>

Le résultat financier de la société CTE d'un montant de 240 984 268 € s'explique par :

- Des dividendes reçus de la part de la filiale RTE pour un montant de 291 179 009 € ;
- De la dotation aux amortissements de la prime d'émission de l'emprunt obligataire pour 2 012 513 € ;
- Des produits d'intérêts bancaires pour 117 772 € ;
- Des charges d'intérêts sur l'emprunt obligataire pour 48 300 000 €.

## 5.10 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant

## 5.11 IMPOT SUR LES BENEFICES

Le produit net au titre de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2023 est de 12 797 356 € et s'explique principalement par :

- des intérêts moratoires pour 293 291 € liées à une réclamation auprès de l'Administration fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés 2022,
- Un boni d'intégration fiscale 2023 de 12 504 065 €.

### - Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition de l'impôt	€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat Net après impôt
Résultat courant		239 848 767	12 797 356	252 646 123
Crédits d'impôt				
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>		<b>239 848 767</b>	<b>12 797 356</b>	<b>252 646 123</b>

# **6 - ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS**



## 6.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

---

### Refinancement de la tranche obligataire de maturité 2024

Le 10 janvier 2024, CTE a lancé avec succès une émission d'obligations senior pour un montant nominal de 500 millions d'euros, d'une maturité de 12 ans avec un coupon fixe de 3,750 %

## 6.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023 représentent 87 380 € HT et se décomposent en 3 catégories :

- Les honoraires relatifs au titre de la certification pour un montant de 66 740 € ;
- Les honoraires relatifs au titre de la valorisation des titres pour un montant de 18 640 € ;
- Les honoraires relatifs à la déclaration de performance extra-financière pour un montant de 2 000 €.

## 6.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

---

Pas d'engagement hors bilan